



## CONSEIL DE PARTICIPATION

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 11 MARS 2015

#### Ordre du jour

1. Immersion
  - Poursuite du processus d'immersion en néerlandais
  - Troisième maternelle ou 1<sup>ère</sup> primaire
  - Maintien à l'implantation de Nethen ou changement d'implantation

#### Présents :

##### 1. Membres de droits

Madame Sybille de COSTER –BAUCHAU, Députée-Bourgmestre  
Madame Sarah van ZEEBROECK, Présidente du CPAS  
Madame Valérie VANBEVER, Membre de droit, Echevine de l'enseignement et de la jeunesse  
Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

##### 2. Membres effectifs

Monsieur Pierre BARBIER, Représentant l'environnement social, économique et culturel  
Monsieur Didier CHATELLE, Représentant le personnel administratif et ouvrier  
Madame Jacqueline JACQMOT, Enseignante primaire, Implantation de Grez-Centre  
Madame Hélène GILLEKENS, Enseignante maternelle, Implantation de Pécrot  
Madame Vanessa DELCHAMBRE, Enseignante primaire, Implantation de Nethen  
Monsieur Bruno THIBOU, Parent d'élève – Grez-Centre  
Madame Edwige BARBE, Parent d'élève - Nethen  
Monsieur Stéphane VLAMINCK, Parent d'élève – Pécrot

##### 3. Membres suppléants

Monsieur Alain JACQUET, Représentant l'environnement social, économique et culturel  
Madame Florence OBERSON Parent d'élève – Pécrot  
Monsieur Alan DUCHÊNE, Parent d'élève – Nethen

1. Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée et les remercie de leur participation à ce conseil extraordinaire.
2. Mesdames Princen, de Coster-Bauchau et Vanbever soumettent à l'assemblée une évaluation de l'expérience d'immersion à Nethen et diverses propositions pour l'avenir

- Points positifs
  - Intégration du processus au sein de l'école : excellente acceptation
  - Mise en place d'un travail vertical
  - Bonne synergie avec l'implantation de Pécrot
- Points négatifs
  - Relatif isolement des élèves
  - Perte d'élèves en cours d'année
  - Problème de la frontière linguistique : trop grande proximité avec la Flandre
- Par ailleurs, il faut bien constater pour ne pas dire déplorer la mise en place d'une manière d'immersion déguisée à l'Ecole Saint Jean-Baptiste en vue de concurrencer le processus mis en place à l'école communale : engagement d'un professeur de néerlandais pour mettre à niveau les élèves francophones et engagement d'un professeur de néerlandais pour de l'immersion en français à destination des élèves néerlandophones.

Parmi d'autres axes de réflexion, en préalable au Conseil de participation, une réunion d'évaluation a été organisée avec les parents des élèves inscrits en immersion, des enseignants des trois implantations, la direction et le P.O.

- Constat : l'objectif n'est pas atteint
  - Des quatre enfants présents en septembre, deux ont quitté le processus en cours de route
  - L'institutrice, madame Gitta Lenaerts, a démissionné mais nous avons pu la remplacer par madame Lieselotte Thomassen qui a repris la classe d'immersion ainsi que les autres cours de néerlandais en primaire fin février 2015.
- Trois possibilités sont donc envisageables
  - Abandon de l'expérience d'immersion
  - Maintien à l'implantation de Nethen
  - Une troisième voie : maintien de l'immersion, mais à l'implantation de Grez-Centre dans un premier temps – durant deux ou trois ans – puis au sein de l'Académie

Suite à ce constat, la solution la plus raisonnable consiste à maintenir la filière à Grez-Doiceau. Plusieurs raisons motivent ce déplacement :

Un subside de 400.000 € a été obtenu afin d'agrandir et rénover un bâtiment scolaire existant, à savoir à l'époque l'école de Nethen. Si l'immersion venait à disparaître, ce subside disparaîtrait aussi. Toutefois, on peut envisager le transfert de ce subside d'extension et de rénovation de l'école vers Grez-Centre, en l'occurrence vers l'Académie, ce qui permettrait en outre de rénover un bâtiment qui en a bien besoin (mise en conformité des lieux, extension de deux classes, sanitaires...)

Par ailleurs, outre la décision de revenir à la centralité de Grez – c'était le souhait de la majorité des parents qui avaient répondu in illo tempore à l'enquête (cf. PV Conseil de participation du 20.02.2014) mais aussi de l'opposition - diverses raisons ont amené à opter pour l'ouverture d'une classe de première primaire.

Ces différentes options ont bien entendu été choisies afin que le projet soit ressenti plus favorablement par tous et aboutisse.

Des moyens importants d'information et de publicité – toutes-boîtes dans Grez-Doiceau et les communes environnantes – seront mis en œuvre le plus rapidement possible et de façon massive.

Suite à ce point de la situation, une discussion s'engage et plusieurs questions et/ou remarques sont formulées par divers intervenants.

- Si le choix de poursuivre l'immersion paraît en effet judicieux, compte tenu de l'offre assez importante du néerlandais dans plusieurs communes du Brabant Wallon, ne serait-il pas préférable de proposer l'anglais ? Vivant en Belgique, le bilinguisme français/néerlandais est un impératif, notamment pour espérer trouver un emploi.
- Ne pourrait-on pas envisager plutôt de pousser l'apprentissage des langues – à la fois le néerlandais et l'anglais – dans toutes les classes ? Le P.O. prend d'ores et déjà en charge les cours de néerlandais – obligatoires seulement à partir de la cinquième primaire – de la troisième maternelle à la quatrième primaire.
- La coexistence avec l'Académie pourrait être problématique.
- D'aucuns ont le sentiment que la mise en place de l'immersion à Nethen avait été faite dans la précipitation et sans se donner véritablement les moyens de la réussite mais que l'option néthenoise demeure préférable. En amenant l'immersion à Grez-Centre, ne risque-t-on pas de fragiliser Nethen ?

## **Le nouveau projet immersion est soumis au vote de l'assemblée**

- Poursuite du processus d'immersion en néerlandais : à l'unanimité moins une voix contre
- Troisième maternelle ou 1<sup>ère</sup> primaire : 1<sup>ère</sup> primaire à l'unanimité
- A Grez-Doiceau ou à Nethen : à Grez-Doiceau, à l'unanimité moins une voix contre et une abstention

Il devra encore être soumis au prochain Conseil communal.

Mesdames Princen et de Coster-Bauchau remercient tous les membres de l'assemblée et rappellent que le prochain Conseil de participation est d'ores et déjà fixé au **lundi 4 mai 2015 à 20 heures.**

*La séance est levée à 22h00*

*Fait à Grez-Doiceau, le 16 mars 2015*

Le Secrétaire,

La Présidente,

Didier CHATELLE

Ingrid PRINCEN